PLACÎTRE DE LA CHAPELLE DE LAMBOUR

- **Typologie :** édifices religieux et leurs abords
- **Nom :** placître planté d'arbres de la chapelle de Lambour
- **Commune concernée :** Pont-l'Abbé
- **Acte et date de classement :** arrêté du 22 novembre 1934
- **Critère de classement :** pittoresque
- **Surface :** 0,14 ha
- **Statut de propriété :** communal
- **Existence d'autres mesures de protection ou de gestion sur le site :** monument historique classé : église de Lambour
- **Existence d'un site classé, inscrit ou d'une ZPPAU(P) contigu(s) :** néant

Description

Situées au nord-est du bourg de Pont-l'Abbé, les ruines de l'église de Lambour sont intégrées à un tissu bâti mélangeant ancien et contemporain. Elles sont entourées d'un muret de pierre fleuri par des jardinières de plantes annuelles.

Le placître est un espace dégagé en herbe et en sable stabilisé. Ce dernier borde l'édifice et forme un large seuil sur le devant de l'église. Sur le côté nord, des buis bas suivent la découpe des murs. Ailleurs, une pelouse occupe l'espace plat et planté de quelques jeunes arbres. Il s'agit de charmilles conduits en pyramide.

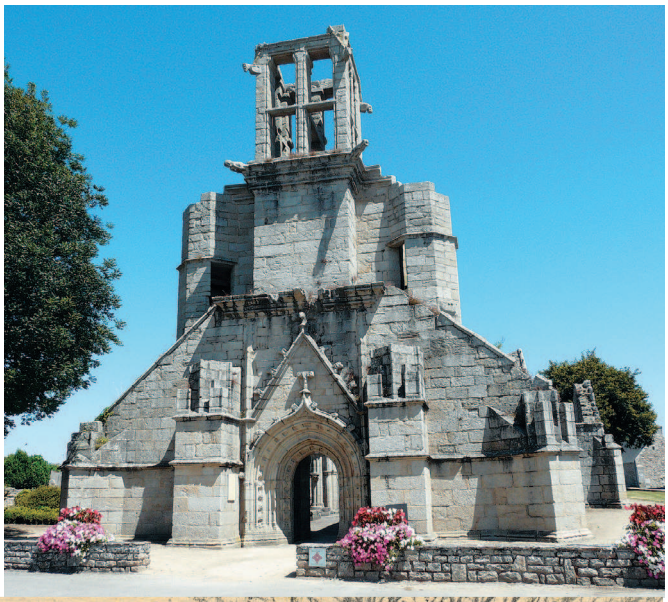

Le placître minéral de la chapelle de Lambour.

L'ancienne ambiance boisée autour de la chapelle.

Deux tilleuls, déjà bien développés, accompagnent l'espace jardiné, le premier devant l'église, le second au sud.
Globalement, le placître est très ouvert et la présence des tilleuls et des jeunes charmilles ne suffit pas à créer une ambiance boisée.

Diagnostic

Les aménagements paysagers du placître paraissent peu adaptés à la mise en valeur de l'église de Lambour. Le cheminement piéton, notamment au nord de l'édifice, est trop ostensible. Le choix et la forme des végétaux plantés à l'est vont conduire à obstruer les vues depuis la rue de Lambour. En effet, le développement des charmilles peut rapidement former des haies opaques en période végétative. La plantation d'arbres tiges en faible densité serait plus adaptée et permettrait de se rapprocher de l'ambiance passée du site.
La hauteur du mur de ceinture est suffisante pour marquer l'emplacement du placître sans pour autant bloquer sa perception depuis la rue. Sa mise en œuvre ne répond cependant pas aux techniques de maçonnerie traditionnelle. Il en résulte un muret massif et trop homogène dont l'esthétisme et la qualité ne sont pas en harmonie avec l'église de Lambour. L'accès au sud du placître se fait au niveau d'une chaîne métallique portée par des potelets sans cohérence avec l'édifice.

Enjeux - Orientations

- **Restructurer paysagèrement le placître.**
- **Retrouver l'aspect arboré du site.**
- **Conserver le muret bas, mais corriger la maçonnerie et requalifier l'accès sud (potelets et chaîne).**

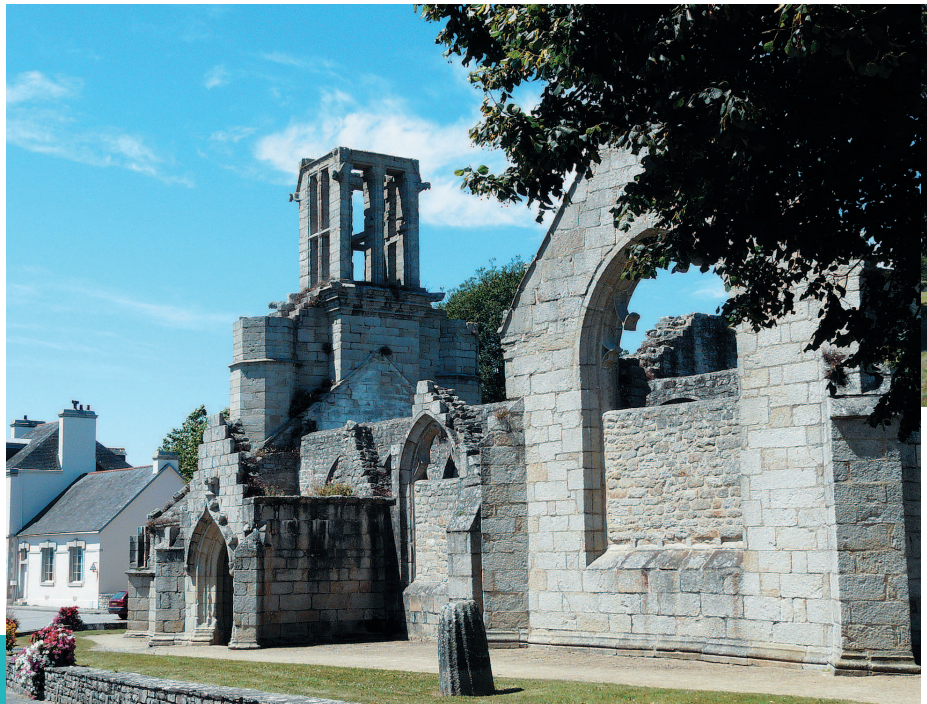

▲ *La large pelouse est plantée de charmilles sur l'un de ses côtés.*

◄ *Le muret de pierre marque l'ancien placître de la chapelle.*